



COMPTE-RENDU DU 3 MARS 2022

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt deux, le trois mars à dix neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de TESSON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent MORICHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 février 2022

PRÉSENTS :

M. Laurent MORICHON, M. Alain GENEUVRE, Mme Isabelle JOGUET, M. Mathieu FAVRIAU, M. Gérard BOUTON, M. Jacques DUBOIS, Mme Isabelle MONNET, M. Régis BRANGER, M. Laurent ETOURNEAU, Mme Elise BRÉMONT, M. David BAUDRY, Mme Sabrina MENAND BOUNNE

ABSENTS AVEC POUVOIRS :

NÉANT

ABSENTS :

Mme Anne-Marie MARTIN
Mme Frédérique TRASSARD

Ordre du jour :

- 1.- Approbation du Compte de Gestion 2021 budget Commune dressé par le trésorier du SCG de Royan
- 2.- Approbation du Compte de Gestion 2021 budget Boulangerie dressé par le trésorier du SCG de Royan
- 3.- Approbation du Compte de Gestion 2021 budget Multiservice dressé par le trésorier du SCG de Royan
- 4.- Approbation du Compte de Gestion 2021 budget Châtaigniers dressé par le trésorier du SCG de Royan
- 5.- Approbation du Compte de Gestion 2021 budget Maraîchers dressé par le trésorier du SCG de Royan
- 6.- Approbation du Compte de Gestion 2021 budget SPIC Photovoltaïque École dressé par le trésorier du SCG de Royan
- 7.- Vote du Compte Administratif de l'Exercice 2021 de la Commune
- 8.- Vote du Compte Administratif de l'Exercice 2021 Budget Boulangerie
- 9.- Vote du Compte Administratif de l'Exercice 2021 Budget Multiservices
- 10.- Vote du Compte Administratif de l'Exercice 2021 Budget Lotissement Les Châtaigniers
- 11.- Vote du Compte Administratif de l'Exercice 2021 Budget Lotissement Les Maraichers
- 12.- Vote du Compte Administratif de l'Exercice 2021 SPIC Photovoltaïque École
- 13.- Affectation du résultat de l'exercice 2021 Budget Commune
- 14.- Affectation du résultat de l'exercice 2021 Budget Boulangerie
- 15.- Affectation du résultat de l'exercice 2021 Budget Multiservices
- 16.- Affectation du résultat de l'exercice 2021 Budget Lotissement Les Châtaigniers
- 17.- Affectation du résultat de l'exercice 2021 Budget Lotissement Les Maraichers
- 18.- Affectation du résultat de l'exercice 2021 Budget SPIC Panneaux Photovoltaïques École
- 19.- Autorisation de signer le bail commercial avec une psychologue du pôle santé, Madame Mélanie MAHFOUDI
- 20.- Demande de subvention DSIL pour projet de changement de système de chauffage de l'école qui s'inscrit dans le cadre de l'amélioration thermique et énergétique

1.- Approbation du Compte de Gestion 2021 budget Commune dressé par le trésorier du SCG de Royan

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de la Commune de l'Exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la Journée Complémentaire ;

2°- Statuant sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE

que **le Compte de Gestion dressé pour l'Exercice 2021** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, **n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

2.- Approbation du Compte de Gestion 2021 budget Boulangerie dressé par le trésorier du SCG de Royan

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif Boulangerie de l'Exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la Journée Complémentaire ;

2°- Statuant sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE

que **le Compte de Gestion dressé pour l'Exercice 2021** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, **n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

3.- Approbation du Compte de Gestion 2021 budget Multiservice dressé par le trésorier du SCG de Royan

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif Multiservice de l'Exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées

et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la Journée Complémentaire ;

2°- Statuant sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE

que **le Compte de Gestion dressé pour l'Exercice 2021** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, **n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

4.- Approbation du Compte de Gestion 2021 budget Châtaigniers dressé par le trésorier du SCG de Royan

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif Châtaigniers de l'Exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la Journée Complémentaire ;

2°- Statuant sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE

que **le Compte de Gestion dressé pour l'Exercice 2021** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, **n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

5.- Approbation du Compte de Gestion 2021 budget Maraîchers dressé par le trésorier du SCG de Royan

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif Maraîchers de l'Exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la Journée Complémentaire ;

2°- Statuant sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE

que le **Compte de Gestion** dressé pour l'**Exercice 2021** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, **n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

6.- Approbation du Compte de Gestion 2021 budget SPIC Photovoltaïque École dressé par le trésorier du SCG de Royan

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif SPIC Photovoltaïque École de l'Exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la Journée Complémentaire ;

2°- Statuant sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE

que le **Compte de Gestion** dressé pour l'**Exercice 2021** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, **n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

7.- Vote du Compte Administratif de l'Exercice 2021 de la Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard BOUTON, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2021 dressé par Monsieur MORICHON, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'Exercice 2021 :

lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 DE LA COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'Exercice 2021	696 708,56 €	835 512,89 €	138 804,33 €
	Résultats antérieurs (2020) reportés ligne 002 du B.P.2020		641 846,62 €	641 846,62 €

	Résultat	696 708,56 €	1 477 359,51 €	780 650,95 €
Section d'Investissement	Résultats propres à l'Exercice 2021	446 250,35 €	64 455,44 €	-381 794,91 €
	Solde antérieur (2020) reporté ligne 001 du B.P. 2020		324 597,44 €	324 597,44 €
	Solde global d'exécution	446 250,35 €	389 052,88 €	-57 197,47 €
Restes à réaliser au 31 Décembre 2021	Investissement	233 431,80 €	65 900,00 €	-167 531,80 €
	Fonctionnement			
Résultats cumulés 2021 (y compris les restes à réaliser en Investissement et Fonctionnement)		1 376 390,71 €	1 939 312,39 €	555 921,68 €

*constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

*Reconnaît la sincérité des restes à réaliser : en dépenses d'investissement : 233 431,80 € et en recettes d'investissement 65 900,00 € (Etats joints à la présente délibération),

*Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

8.- Vote du Compte Administratif de l'Exercice 2021 Budget Boulangerie

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard BOUTON, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2021 dressé par Monsieur MORICHON, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'Exercice 2021 :

lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 BOULANGERIE

COMPTE ADMINISTRATIF		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'Exercice 2021	0,00 €	8 400,00 €	8 400,00 €
	Résultats antérieurs (2020) reportés ligne 002 du B.P.2021		34 048,00 €	34 048,00 €
	Résultat	0,00 €	42 448,00 €	42 448,00 €
Section d'Investissement	Résultats propres à l'Exercice 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Solde antérieur (2020) reporté ligne 001 du B.P. 2021		13 842,54 €	13 842,54 €
	Solde global d'exécution	0,00 €	13 842,54 €	13 842,54 €
Restes à réaliser au 31 Décembre 2021	Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Fonctionnement			
Résultats cumulés 2021 (y compris les restes à réaliser en Investissement et Fonctionnement)		0,00 €	56 290,54 €	56 290,54 €

*constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

*Reconnaît la sincérité des restes à réaliser : en dépenses d'investissement : 0,00 € et en recettes d'investissement 0,00 € (Etats joints à la présente délibération),

*Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

9.- Vote du Compte Administratif de l'Exercice 2021 Budget Multiservices

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard BOUTON, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2021 dressé par Monsieur MORICHON, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'Exercice 2021 :

lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 MULTISERVICES

COMPTE ADMINISTRATIF		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'Exercice 2021	3 751.38 €	8 090.81 €	4 339.43 €
	Résultats antérieurs (2020) reportés ligne 002 du B.P.2021		31 061.78 €	31 061.78 €
	Résultat	3 751.38 €	39 152.59 €	35 401.21 €
Section d'Investissement	Résultats propres à l'Exercice 2021	6 351.00 €	0,00 €	6 351.00 €
	Solde antérieur (2020) reporté ligne 001 du B.P. 2021		493,20 €	493,20 €
	Solde global d'exécution	6 351.00 €	493,20 €	-5 857.80 €
Restes à réaliser au 31 Décembre 2021	Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Fonctionnement			
Résultats cumulés 2021 (y compris les restes à réaliser en Investissement et Fonctionnement)		10 102.38 €	39 645.79 €	29 543.41 €

*constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

*Reconnaît la sincérité des restes à réaliser : en dépenses d'investissement : 0,00 € et en recettes d'investissement 0,00 € (Etats joints à la présente délibération),

*Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

10.- Vote du Compte Administratif de l'Exercice 2021 Budget Lotissement Les Châtaigniers

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard BOUTON, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2021 dressé par Monsieur MORICHON, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'Exercice 2021 :

lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 LES CHÂTAIGNIERS

COMPTE ADMINISTRATIF		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'Exercice 2021	271 014.56 €	271 013.51 €	-1.05 €
	Résultats antérieurs (2020) reportés ligne 002 du B.P.2021		0,00 €	0,00 €
	Résultat	271 014.56 €	271 013.51 €	-1.05 €
Section d'Investissement	Résultats propres à l'Exercice 2021	270 624.38 €	305 731.33 €	35 106.95 €
	Solde antérieur (2020) reporté ligne 001 du		11 092.67 €	11 092.67 €

	B.P. 2021			
	Solde global d'exécution	270 624.38 €	316.824.00 €	46 199.62 €
Restes à réaliser au 31 Décembre 2021	Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Fonctionnement			
Résultats cumulés 2021 (y compris les restes à réaliser en Investissement et Fonctionnement)		541 638.94 €	587 837.51 €	46 198.57 €

*constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

*Reconnaît la sincérité des restes à réaliser : en dépenses d'investissement : 0,00 € et en recettes d'investissement 0,00 €,

*Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

11.- Vote du Compte Administratif de l'Exercice 2021 Budget Lotissement Les Maraichers

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard BOUTON, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2021 dressé par Monsieur MORICHON, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'Exercice 2021 :

lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 LES MARAICHERS

COMPTE ADMINISTRATIF		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'Exercice 2021	3 900.00 €	3 900.00 €	0.00 €
	Résultats antérieurs (2020) reportés ligne 002 du B.P.2021		0,00 €	0,00 €
	Résultat	3 900.00 €	3 900.00 €	0.00 €
Section d'Investissement	Résultats propres à l'Exercice 2021	3 900.00 €	0.00 €	-3 900.00 €
	Solde antérieur (2020) reporté ligne 001 du B.P. 2021		0.00 €	0.00 €
	Solde global d'exécution	3 900.00 €	0.00 €	-3 900.00 €
Restes à réaliser au 31 Décembre 2021	Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Fonctionnement			
Résultats cumulés 2021 (y compris les restes à réaliser en Investissement et Fonctionnement)		7 800.00 €	3 900.00 €	-3 900.00 €

*constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

*Reconnaît la sincérité des restes à réaliser : en dépenses d'investissement : 0,00 € et en recettes d'investissement 0,00 €,

*Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

12.- Vote du Compte Administratif de l'Exercice 2021 SPIC Photovoltaïque École

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard BOUTON, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2021 dressé par Monsieur MORICHON, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'Exercice 2021 :

lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 SPIC PHOTOVOLTAÏQUE ÉCOLE

COMPTE ADMINISTRATIF		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'Exercice 2021	100.00 €	2 200.22 €	2 100.22 €
	Résultats antérieurs (2020) reportés ligne 002 du B.P.2021		0,00 €	0,00 €
	Résultat	100.00 €	2 200.22 €	2 100.22 €
Section d'Investissement	Résultats propres à l'Exercice 2021	58 853.86 €	62 000.00 €	3 146.14 €
	Solde antérieur (2020) reporté ligne 001 du B.P. 2021		0.00 €	0.00 €
	Solde global d'exécution	58 853.86 €	62 000.00 €	3 146.14 €
Restes à réaliser au 31 Décembre 2021	Investissement	2 146.14 €	0,00 €	-2 146.14 €
	Fonctionnement			
Résultats cumulés 2021 (y compris les restes à réaliser en Investissement et Fonctionnement)		61 100,00 €	64 200.22 €	3 100,22 €

*constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

*Reconnaît la sincérité des restes à réaliser : en dépenses d'investissement : 2 146.14 € et en recettes d'investissement 0,00 €,

*Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

13.- Affectation du résultat de l'exercice 2021 Budget Commune

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2021, qui présente un excédent de fonctionnement,

- d'un montant de : 780 650.95 €
décomposé comme suit :
- Résultat Exercice Antérieur : 641 846.62 €
- Résultat 2021 : 138 804.33 €

Constatant que la section d'investissement dudit Compte Administratif fait apparaître :

- un solde global d'exécution s'élevant à : - 57 197.47€
décomposé comme suit :
- Résultat Exercice Antérieur : 324 597.44 €
- Résultat 2021 : - 381 794.91 €

Vu l'état des restes à réaliser au 31 Décembre 2021 : État joint à la présente délibération
en dépenses d'investissement : 233 431.80 €
en recettes d'investissement : 65 900.00 €

L'ensemble entraînant un besoin de financement de 224 729.27 €

Considérant que le Budget de l'Exercice 2021 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de **485 384.56 €**,

DÉCIDE

sur proposition du Maire, d'affecter au Budget de l'Exercice 2022 le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068)	
financement de la section d'investissement :	224 729.27 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) ,	555 921.68 €

14.- Affectation du résultat de l'exercice 2021 Budget Boulangerie

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2021, qui présente un excédent de fonctionnement,

- d'un montant de :	<u>42 448.00 €</u>
décomposé comme suit :	
- Résultat Exercice Antérieur :	34 048,00 €
- Résultat 2021 :	8 400.00 €

Constatant que la section d'investissement dudit Compte Administratif fait apparaître :

- un solde global d'exécution s'élevant à :	<u>13 842,54 €</u>
décomposé comme suit :	
- Résultat Exercice Antérieur :	13 842,54 €
- Résultat 2021 :	0,00 €

Vu l'état des restes à réaliser au 31 Décembre 2021 : État joint à la présente délibération
en dépenses d'investissement : 0,00 €
en recettes d'investissement : 0,00 €

L'ensemble n'entraînant pas de besoin de financement

Considérant que le Budget de l'Exercice 2021 ne comportait pas, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021)

DÉCIDE

sur proposition du Maire, d'affecter au Budget de l'Exercice 2022 le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068)	
financement de la section d'investissement :	0,00 €

- Report en section de fonctionnement
(ligne 002 en recettes) : 42 448.00 €

15.- Affectation du résultat de l'exercice 2021 Budget Multiservices

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2021, qui présente un excédent de fonctionnement,

- D'un montant de : **35 401.21 €**
- décomposé comme suit :
- Résultat Exercice Antérieur : 31 061.78 €
- Résultat 2021 4 339.43 €

Constatant que la section d'investissement dudit Compte Administratif fait apparaître :

- un solde global d'exécution s'élevant à : **-5 857.80 €**
- décomposé comme suit :
- Résultat Exercice Antérieur : 493,20 €
- Résultat 2021 : -6 351.00€

Vu l'état des restes à réaliser au 31 Décembre 2021 : État joint à la présente délibération

- en dépenses d'investissement : 0,00 €
- en recettes d'investissement : 0,00 €

L'ensemble entraînant un besoin de financement de 5 857,80€

Considérant que le Budget de l'Exercice 2021 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de : 10 000.00 €

DÉCIDE

sur proposition du Maire, d'affecter au Budget de l'Exercice 2022 le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) financement de la section d'investissement :	5 857.80 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) :	29 543.41 €

16.- Affectation du résultat de l'exercice 2021 Budget Lotissement Les Châtaigniers

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2021, qui présente un résultat de fonctionnement,

- d'un montant de : **-1.05 €**
- décomposé comme suit :
- Résultat Exercice Antérieur : 0,00 €
- Résultat 2021 : -1.05 €

Constatant que la section d'investissement dudit Compte Administratif fait apparaître :

• un solde global d'exécution s'élevant à :	<u>46 199.62 €</u>
décomposé comme suit :	
• Résultat Exercice Antérieur :	11 092.67 €
• - Résultat 2021 :	35 106.95 €

Vu l'état des restes à réaliser au 31 Décembre 2021 : État joint à la présente délibération

• en dépenses d'investissement :	0,00 €
• en recettes d'investissement :	0,00 €

L'ensemble n'entraînant pas de besoin de financement

Considérant que le Budget de l'Exercice 2021 ne comportait pas, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021)

DÉCIDE

sur proposition du Maire, d'affecter au Budget de l'Exercice 2022 le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) financement de la section d'investissement :	0,00 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en dépenses) :	-1.05 €

17.- Affectation du résultat de l'exercice 2021 Budget Lotissement Les Maraichers

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2021, qui présente un excédent de fonctionnement,

• d'un montant de :	<u>0.00 €</u>
décomposé comme suit :	
• Résultat Exercice Antérieur :	0,00 €
• Résultat 2021 :	0,00 €

Constatant que la section d'investissement dudit Compte Administratif fait apparaître :

• un solde global d'exécution s'élevant à :	<u>-3 900.00 €</u>
décomposé comme suit :	
• Résultat Exercice Antérieur :	0,00 €
• Résultat 2021 :	-3 900.00 €

Vu l'état des restes à réaliser au 31 Décembre 2021 : État joint à la présente délibération

• en dépenses d'investissement :	0,00 €
• en recettes d'investissement :	0,00 €

L'ensemble entraînant un besoin de financement de 3 900.00 €

Considérant que le Budget de l'Exercice 2021 ne comportait pas, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021)

DÉCIDE

sur proposition du Maire, d'affecter au Budget de l'Exercice 2022 le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) financement de la section d'investissement :	0,00 €
- Affectation en besoin de financement section d'investissement (ligne 001 en dépenses) :	3 900,00 €

18.- Affectation du résultat de l'exercice 2021 Budget SPIC Panneaux Photovoltaïques École

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2021, qui présente un excédent de fonctionnement,

• d'un montant de :	<u>2 100.22€</u>
décomposé comme suit :	
• Résultat Exercice Antérieur :	0,00 €
• Résultat 2021 :	2 100.22 €

Constatant que la section d'investissement dudit Compte Administratif fait apparaître :

• un solde global d'exécution s'élevant à :	<u>3 146.14 €</u>
décomposé comme suit :	
• Résultat Exercice Antérieur :	0,00 €
• - Résultat 2021 :	3 146.14 €

Vu l'état des restes à réaliser au 31 Décembre 2021 : État joint à la présente délibération

• en dépenses d'investissement :	2 146.14 €
• en recettes d'investissement :	0,00 €

L'ensemble entraînant une ressource de financement de 1 000.00 €.

Considérant que le Budget de l'Exercice 2021 ne comportait pas, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021)

DÉCIDE

sur proposition du Maire, d'affecter au Budget de l'Exercice 2022 le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) financement de la section d'investissement :	0,00 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) :	2 100,22 €

19.- Autorisation de signer le bail commercial avec une psychologue du pôle santé, Madame Mélanie MAHFOUDI

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de conclure un bail avec Madame Mélanie MAHFOUDI pour le local du Pôle Santé situé au n° 44 avenue de Saintonge à Tesson.

Le bail est conclu pour une durée de 6 années entières et consécutives et commencera à courir le 1er mars 2022 pour se terminer le 29 février 2028. Ce bail est consenti pour 2 jours ouvrés par semaine (mercredi et jeudi).

Le montant du loyer mensuel sera de 147,20€ HT, 184,00 € TTC soit un loyer annuel de DEUX MILLE DEUX CENT HUIT EUROS (2208.00 € T.T.C, TVA incluse au taux de 20.00 %). Ce loyer mensuel sera versé le premier jour de chaque mois et pour la première fois le 1^{er} mai 2022 **étant précisé qu'après négociations entre les parties, le Bailleur offre deux mois de loyer en compensation de la fourniture de mobiliers de salle d'attente.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE

le Maire à signer le bail avec Madame Mélanie MAHFOUDI

20.- Demande de subvention DSIL pour projet de changement de système de chauffage de l'école qui s'inscrit dans le cadre de l'amélioration thermique et énergétique

Monsieur le Maire présente l'étude établie par l'Agence Territoriale du Département de Jonzac-Energie concernant les travaux de changement de système de chauffage de l'école.

L'ensemble se chiffre à 162 240€ HT mais seulement 159 840 € HT sont subventionnables à la DSIL.

Après échanges de vues, le conseil municipal

ACCEPTE

L'étude pour un montant total de **162 240 € HT et la partie subventionnable à la DSIL 159 840€ HT**

DIT

que cette opération sera inscrite au budget communal de 2022

SOLLICITE

L'aide de l'Etat dans le cadre de la DSIL 2022 sous forme de subvention

Les prévisions de financement se présentent comme ci-dessous :

Plan de financement			
Financeurs	Base subventionnable	Montant HT	Taux
DSIL « Grandes priorités »	159 840 €	127 872 €	80 %
Sous-Total		127 872 €	
Autofinancement Commune		34 368 €	
TOTAL		162 240 €	

L'Ordre du Jour étant épuisé, la Séance est levée.